

Politique d'accueil des migrants.

Article rédigé par *Breizh Info*, le 03 novembre 2016

[Source : Breizh Info]

Tableau : [migrants, les économies potentielles](#)

Selon Contribuables Associés, 764 millions d'euros pourraient être économisés au titre de la politique d'accueil mise en place par la France concernant les migrants. Ainsi, la perte économique est ventilée de façon suivante :

- 50 Millions d'euros d'aides aux associations d'aide aux migrants irréguliers
- 74 Millions en contribution pour les frais de Santé et de Justice des migrants
- 99 Millions en lutte contre la fraude identitaire
- 542 Millions concernant la politique d'application des décisions concernant les déboutés du droit d'asile

« *La multiplication de ces associations qui vivent principalement, sinon exclusivement, de l'aide de l'État et des collectivités locales, fait perdurer des situations génératrices de conflits avec la population ou entre migrants eux-mêmes. Les associations qui apportent leur soutien aux migrants irréguliers recevraient environ 200 millions d'aides publiques par an* » explique Contribuables associés.

Ces chiffres sont rapportés dans un article extrait de « *Les migrations méditerranéennes en 2015. Chiffres et coûts, les réalités du présent, les scénarios du futur* » par Jean-Paul Gourévitch que nous avons évoqué précédemment, le voici ci-dessous :

Les principes

Nous entrons ici dans un domaine très polémique et qui ne devrait pas l'être si chacun regardait la situation en face. Rappelons quelques principes.

L'aide au séjour irrégulier n'est plus condamnable depuis la loi du 31 décembre 2012 qui a supprimé le délit de solidarité. Le demandeur d'asile, même s'il n'a pas encore obtenu le statut de réfugié, a droit, selon la Convention de Genève, à un hébergement pendant tout le temps où sa demande est instruite. Les associations n'ont donc pas à être pénalisées pour l'aide qu'elles apportent en ce domaine.

En revanche, la multiplication de ces associations, qui vivent principalement, sinon exclusivement, de l'aide de l'État et des collectivités locales, mais aussi de dons de quelques mécènes privés comme Pierre Bergé qui finance SOS Racisme, fait perdurer des situations génératrices de conflits avec la population ou entre migrants eux-mêmes.

Les montants et leur actualisation

À partir de deux pointages sur les chiffres mis en ligne par les collectivités locales, l'un sur la région Bourgogne (25 associations concernées pour 330.470 euros), l'autre sur le département du Bas-Rhin (45 associations concernées pour un montant de 1,02 million d'euros) nous avons fait en 2011 une évaluation des sommes finançant les associations de défense des immigrés, dont une grande partie concerne les migrants en situation irrégulière.

Nous avons abouti à l'époque à une fourchette nationale comprise entre 100 et 120 millions d'euros auxquels il faudrait ajouter les subventions communales, une partie de celles allant aux organismes politiques et syndicaux qui les soutiennent et à des organismes extérieurs concernés comme le Musée de l'histoire de l'immigration ou l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances).

Aujourd'hui, grâce au travail minutieux effectué par Jean-Baptiste Leon et son équipe dans le n°8 des *Enquêtes du contribuable* («Associations : comment elles vivent de l'argent public», décembre 2014-janvier 2015), numéro auquel on se reportera pour toute précision, nous y voyons un peu plus clair.

Les associations qui apportent leur soutien aux migrants irréguliers (Réseau éducation sans frontières (RESF), SOS Racisme, le GISTI, La Cimade, l'Anafé, le MRAP, La Ligue des Droits de l'Homme, la permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers gérée par France terre d'asile...) et qui bénéficient du soutien moral et financier de l'extrême-gauche, des « écologistes » et d'une partie de la gauche, recevraient environ 200 millions d'euros d'aides publiques par an, venant de l'État, des collectivités territoriales et parfois de l'Union européenne.

Ces fonds représentent la plus grande partie de leurs ressources, auxquelles s'ajoutent les gains des procès que certaines associations ne cessent d'intenter à ceux qui ne pensent pas comme elles, car l'hémorragie des militants pèse sur leur comptes et les financements privés sont rares.

Qu'on ne nous fasse pas ici le reproche de vouloir supprimer toute aide à ces associations. Certains migrants ont besoin d'être défendus et particulièrement des migrants en situation irrégulière dont la situation est plus fragile que d'autres et qui n'ont institutionnellement personne pour leur venir en aide.

Mais quand une association vit exclusivement des subventions de l'État, sans participation de ses militants, quand une autre, touchée par la crise du militantisme ne s'appuie plus que sur des permanents rémunérés par les pouvoirs publics, quand une autre encore n'est qu'une boîte à lettres sans action véritable vers des populations dont elle se prétend le porte-parole, nous ne sommes plus dans un système associatif mais dans un lobbying plus ou moins honnête.

Une transparence des comptes et un ratio prenant en compte, pour attribuer une subvention à une association, son action véritable et son nombre d'adhérents réels économiseraient au minimum un quart de cette somme, soit 50 millions d'euros. Ces mesures contribueraient aussi à assainir un climat où l'invective remplace volontiers l'analyse.

Jean-Paul Gourévitch, consultant international sur l'Afrique et les migrations

Les chiffres clés de cette étude

- 405 millions d'euros : c'est la facture des engagements de François Hollande (30 000 migrants supplémentaires en deux ans). En septembre 2015, Michel Sapin, ministre des Finances, annonçait un coût de « quelques millions d'euros ».
- Le coût des migrations irrégulières en 2015 pour la France est estimé à 1,38 milliard d'euros.
- Par une gestion plus rigoureuse des flux migratoires et une simple application de la loi, la France aurait pu économiser 764 millions d'euros en 2015.
- La demande d'asile est en augmentation continue en France depuis 2008.
- 96 % des déboutés du droit d'asile restent en France.